Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/01/2025 - 399 - 2015 B 00773 - 812 776 094 - JS HOLDING

Certifié conforme à l'original

ABAQUE CONSULTING

EXPERTISE - CONSEIL • AUDIT

EURL JS HOLDING

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

8, rue Graham Bell • 57070 METZ
Tél. 03 87 18 44 44 • Fax : 03 87 18 44 46
olivier-kuntz@abaque-consulting.fr

S.A.S AU CAPITAL DE 50 000 EURO - RCS METZ TI B 433 436 367 – SIREN 433 436 367
APE 6920Z N° D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE FR 57 433 436 367

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2023 Brut	31/12/2023 Amort. et Dépréc.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	197 456		197 456	197 456
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**197 456**		**197 456**	**197 456**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	69 900		69 900	
Autres créances	14 818		14 818	1 222
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	2 555		2 555	7 648
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**87 273**		**87 273**	**8 870**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**284 729**		**284 729**	**206 326**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		72 000	72 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale		7 200	7 200
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		85 076	78 707
	Résultat de l'exercice		**707**	**6 369**
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées		10 656	10 656
		Total des capitaux propres	**175 639**	**174 932**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		42	18
	Emprunts et dettes financières divers (3)			3 140
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 230	62
	Dettes fiscales et sociales		17 990	4 428
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		88 828	23 745
	Produits constatés d'avance (1)			
		Total des dettes	**109 089**	**31 394**
	Ecarts de conversion passif			
		TOTAL PASSIF	**284 729**	**206 326**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	707,44	6 368,56
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	109 089	31 394
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	42	18
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	58 250		58 250	40 000
	Montant net du chiffre d'affaires	**58 250**		**58 250**	**40 000**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				29
	Autres produits			313	1
	Total des produits d'exploitation (1)			**58 563**	**40 030**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			18 011	8 650
	Impôts, taxes et versements assimilés			729	628
	Salaires et traitements			28 257	19 630
	Charges sociales du personnel			9 030	3 056
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**56 027**	**31 963**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 536**	**8 067**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 536**	**8 067**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19	23
	Total des produits financiers	**19**	**23**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 722	597
	Total des charges financières	**1 722**	**597**
	RESULTAT FINANCIER	**(1 704)**	**(574)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**832**	**7 493**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	125	1 124
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**58 582** **57 874**	**40 053** **33 684**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**707**	**6 369**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **284 729** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **58 582** euros et un total **charges** de **57 874** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **707** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations financières comportent :
- 100 % des parts sociales de la SARL MARBRERIE PIODI,
- 95 % des parts sociales de la SARL ARTE MARBRE,
- 80 % des parts sociales de la SARL ARTE MARBRE LUX.
- 20 % des parts sociales de la SCI MARQUINA.

Les frais d'acquisition des titres sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

La Direction a estimé que, compte tenu des résultats actuels et des perspectives de rentabilité future, aucune provision ne soit jugée nécessaire.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière

Du fait de la faiblesse de l'effectif, du taux de rotation du personnel et de l'âge moyen de ce personnel, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière n'ont pas été calculés.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	197 456					197 456
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**197 456**					**197 456**
TOTAL	**197 456**					**197 456**

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	69 900	69 900	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	8 799	8 799	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 019	6 019	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	**84 718**	**84 718**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	42	42		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 230	2 230		
Personnel et comptes rattachés	2 590	2 590		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 953	1 953		
Impôts sur les bénéfices	125	125		
Taxes sur la valeur ajoutée	12 956	12 956		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	366	366		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	88 828	88 828		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**109 089**	**109 089**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**69 900**
Autres créances clients		**69 900**
FACTURES A ETABLIR	*69 900*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**863**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**42**
AGIOS A PAYER	*42*	
Dettes fiscales et sociales		**822**
PROV CONGES PAYES	*568*	
PROV CHARGES / CONGES PAYES	*165*	
FORMATION CONTINUE	*89*	

Filiales et participations

1/1

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2023**

A. Renseignements détaillés

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL MARBRERIE PIODI	48 000	171 812	100,00	126 980	126 980
SARL ARTE MARBRE	7 500	409 083	94,67	60 677	60 677
SARL ARTE MARBRE LUX - Comptes 2021	12 000	(33 598)	80,00	9 600	9 600
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI MARQUINA	1 000	(105 164)	20,00	200	200

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL MARBRERIE PIODI			788 969	74 899	
SARL ARTE MARBRE			970 145	102 088	
SARL ARTE MARBRE LUX - Comptes 2021			228 255	(47 535)	
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI MARQUINA			91 667	(15 184)	

B. Renseignements globaux

	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

La Direction a estimé que, compte tenu des résultats actuels et des perspectives de rentabilité future, aucune provision ne soit jugée nécessaire

EURL JS HOLDING
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée
au capital de 72 000 euros
Siège social : 57000 METZ – 20 Rue de la Grouyelle
RCS METZ 812 776 094

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit juin, à dix heures, les associés se sont réunis au siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jonathan SELLES préside la séance en qualité de Président Associé Unique.

Le Président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales émises par la société et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ✓ la feuille de présence ;
- ✓ une copie de la convocation remise en main propre à chaque associé ;
- ✓ le rapport de gestion de la gérance ;
- ✓ l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- ✓ le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce ;
- ✓ le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été adressés à l'Associé Unique et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Associé Unique sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- ✓ approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats ;
- ✓ lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce ;
- ✓ approbation de ces conventions ;

- ✓ quitus à la gérance ;
- ✓ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- ✓ questions diverses.

Le président donne lecture :

- ✓ du rapport de gestion de la gérance ;
- ✓ du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce.

Le président ouvre la discussion et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 707.44 euros.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code général des impôts, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge aucune dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, l'Associé Unique, donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

L'Associé Unique décide :

- d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 707.44 euros au compte « Report à nouveau » qui passera alors de 85 075.86 euros à 85 783.30 euros.
- de verser aux associés, à titre de dividende, un montant total de 18 572 euros, soit 25.79 euros par part, le poste « *Report à nouveau* » passera ainsi de 85 783.30 euros à 67 211.30 euros

Rappel des dividendes distribués

L'Associé Unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des 3 précédents exercices.

3ème RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par l'Associé Unique.

Monsieur Jonathan SELLES